

Aux parents des élèves de 8P Cherrat

Réf. CS/im/rs

Saint-Prex, novembre 2025

Camp de ski 2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

Depuis plusieurs années, la Direction des écoles, avec l'appui des maîtres d'éducation physique, des maîtresses de classe et de l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE), met sur pied un camp de ski pour les élèves de 8P de notre établissement scolaire.

Lieu : Auberge Bella Lui, Route du Zotzet 8, 3963 Crans-Montana

Cheffe de camp : Mme Isabelle Meyer

Enseignantes : Mme Engels, Mme Di Biase & Mme Fatehi
En cas d'urgence, merci de contacter l'enseignante de votre enfant.

Rendez-vous : Lundi 2 février 2026, à 7h45, au centre sportif du Vieux Moulin, à Saint-Prex.
Départ du car à 8h15.

Retour : Vendredi 6 février 2026 à environ 16h00, au centre sportif du Vieux Moulin, à Saint-Prex.

En cas de retard important, une information sera déposée sur notre site Internet www.eps-stprex.ch. Merci de le consulter l'après-midi même.

LISTE D'ÉQUIPEMENT PERSONNEL

Merci d'inscrire le prénom et le nom de votre enfant sur toutes ses affaires, y compris le matériel de ski

- 1) Matériel de ski (si votre enfant en possède)
 - Skis avec fixations réglées
 - Bâtons attachés aux skis avec un velcro réutilisable
 - Chaussures de ski attachées ensemble ou rangées dans un sac étanche
 - Casque obligatoire
- 2) Bagage principal (valise ou grand sac de voyage)
 - Tenue de ski complète : pantalon, veste, gants ou moufles imperméabilisés
 - Masque de ski (indispensable, non fourni par Go-Snow) et lunettes de soleil (sans monture métallique)
 - Sous-vêtements, chaussettes de ski, pulls chauds ou polaires
 - Écharpe ou tour de cou, un bonnet
 - Pyjama, training et vêtements confortables pour l'auberge
 - Sac pour le linge sale
 - Trousse de toilette complète : serviette de bain, crème solaire et protection pour les lèvres, mouchoirs, brosse à dents, dentifrice, savon, shampoing, ...
 - Chaussures d'intérieur (baskets propres ou pantoufles)
 - Livres et/ou des jeux de société pour les temps calmes
 - 1 paquet de biscuits pour les goûters

- 3) Tenue pour les activités extérieures
 - Vêtements d'hiver chauds
 - Chaussures montantes imperméables, adaptées à la marche dans la neige (une balade est prévue)
- 4) Soirée « BOOM des 8P »
 - Accessoires et tenues pour la soirée à thème :
UNICOLORE : choisissez une couleur et habillez-vous entièrement dans celle-ci !

Ce camp s'inscrit dans le cadre du programme « Go-Snow ». Cela signifie que les enfants n'ayant pas de matériel de ski (skis, bâtons, chaussures et casque) s'en verront prêter gratuitement sur place. À ce sujet vous avez déjà complété le document « Renseignements généraux » au mois de décembre.

L'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) contribue chaque année au financement des camps. Votre participation financière s'élèvera à CHF 80.-- par enfant et une facture vous est déjà parvenue ou vous parviendra directement de la bourse de l'ASISE ces prochains jours. Le voyage, la pension complète et les activités sur place sont compris dans ce prix. Toutefois, nous vous rappelons que les participants doivent impérativement être assurés contre la maladie et les accidents.

Nous vous informons que les camps organisés par notre établissement sont obligatoires pour tous les élèves. Néanmoins, si pour des raisons majeures (maladie, accident) un enfant ne pouvait y participer, un certificat médical sera demandé et il sera alors placé dans une autre classe. Un remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Afin que le camp se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tous, nous vous rappelons les points suivants :

- Le règlement de l'école s'appliquera pendant le camp.
- Votre enfant se comportera avec respect envers les autres (camarades, enseignants, moniteurs ou tout autre adulte).
- Il veillera à prendre soin des lieux et du matériel.
- Afin de favoriser la vie et les échanges sociaux, les téléphones portables, les montres connectées, les jeux vidéo, les appareils électroniques et les appareils photo ne sont pas autorisés pendant le séjour.
- Votre enfant se conformera impérativement aux consignes données par les enseignants et les accompagnateurs, tant en ce qui concerne la vie au chalet que, pour des questions de sécurité, lors des activités sportives.

La transgression de ces règles et/ou d'autres cas graves d'indiscipline constituent un motif de renvoi du camp. Selon l'art 125 F de la LEO, cette compétence appartient à la direction qui peut prononcer l'exclusion de votre enfant du camp. Dans ce cas, vous viendrez le chercher, ou, en cas d'impossibilité, vous supporterez les frais occasionnés par son retour. Votre enfant sera alors placé sous votre responsabilité et exclu de l'établissement jusqu'à la reprise des cours réguliers. Le renvoi ne donnera lieu à aucun remboursement de votre participation financière.

Toutefois, nous sommes persuadés que ce camp se déroulera dans les meilleures conditions et tant les élèves que les adultes passeront une magnifique semaine sportive.

Tout en vous remerciant par avance de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations les meilleures.


C. Siffert, Directeur